Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260602-CMNE2026_064-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 2 JUIN 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	
Pouvoirs	
Pour	
Contre	
Abstentions	

Date de convocation	26 mai 2026
Secrétaire de séance	

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Yves de BON, Virginie GOMBÉRO, Daniel JAFFRÉ, Virginie BESNARD, Christine BOUCHET, Anne DENEUVE, Pascale ANTONETTI, Pierre LE FLOCH, Nolwenn CLÉMENT-STOLL, Christophe MALARDÉ, Vincent LE HAY, Jonathan GRAIGNIC, Marion RADI, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sébastien HELLEGOUARCH donne pouvoir à Virginie GOMBÉRO
Excusée : Natacha PINHAS

2026/064	***Adhésion à la Fondation du patrimoine - 2026***

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, depuis 2024 , la commune adhère annuellement à la Fondation du Patrimoine. Il propose à d'y adhérer en 2026 pour soutenir la préservation du patrimoine de la Région.
De plus, cette adhésion permettrait à la commune permettrait à la commune de bénéficier d'un accompagnement humain et technique pour nos projets, notamment pour les travaux de l'église.

La cotisation annuelle pour une commune de moins de 3 000 habitants s'élève à 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,:

- ***DECIDE*** *d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 200 € / an ;*
- ***DONNE*** *délégation au maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT

La secrétaire de séance

MAIRIE D'INGUINIEL (Morbihan)